Nouvelle Revue 1er Juin 1886

LA

FRANCE AU CANADA

Il existe, par delà l'Atlantique, une Nouvelle-France qui se développe, grandit chaque jour et poursuit sans nous sur le continent américain l'œuvre civilisatrice de la France. A-t-on donc oublié ces Français qui peuplent les vastes territoires du Canada et qui, livrés à leurs propres ressources pendant près de deux siècles, ont su conserver la langue et le drapeau de la France? Oui, hélas! beaucoup l'ont oubliée ou plutôt ignorée, cette ancienne colonie française qui fait l'orgueil de l'Angleterre, et donne le plus fier démenti à ceux qui dénient à la France le génie colonisateur.

Eh bien! après un séjour de cinq années au Canada, que nous avons parcouru dans tous les sens et dont nous avons fait une étude spéciale, nous revenons en France plein d'admiration pour l'œuvre merveilleuse accomplie par les Canadiens-français. Nous considérons comme un devoir impérieux d'exposer à nos compatriotes les avantages que leur offre le Canada pour la diffusion de notre langue, pour le développement de notre race et de notre commerce. L'heure est venue où, faisant trêve à toutes les querelles de partis, les Français ne doivent avoir désormais qu'un objectif : la grandeur de la France au dedans et au dehors. L'heure est venue aussi de rendre pleine justice à nos frères du Canada qui, sans appui, sans ressources, sans instruction même, absolument livrés à eux seuls au milieu des éléments les plus hostiles, ont su créer par-delà les mers une Nouvelle-France, image fidèle de l'ancienne.

I

Verazzani et Jacques Cartier furent les premiers explorateurs du Canada; mais c'est à Champlain que revient l'honneur d'avoir fondé Québec et commencé la colonisation du pays. Après quelques insuccès, Champlain trouva finalement dans Richelieu un protecteur puissant et éclairé. La colonie fit de rapides progrès, et passa, en 1663, sous l'autorité directe du gouvernement français.

A partir de ce moment, le sort de la colonie fut intimement lié à celui de la France.

Les guerres de la fin du règne de Louis XIV furent notamment désastreuses. Ce fut une occasion pour ces Français d'Amérique de faire éclater leur attachement à la mère patrie. Nous excéderions le cadre de cette esquisse en énumérant tous les actes héroïques qui marquèrent la résistance des Canadiens à l'Angleterre. Ce n'est pas que l'envie nous en manque; car nos historiens français, plus préoccupés des grandes batailles qui avaient lieu sur le continent, ont laissé dans un demi-jour les luttes de la France dans ses colonies.

Malgré des revers de toutes sortes, la colonie vaillamment défendue restait française. Il ne fallut rien moins que la guerre de Sept ans et le fatal traité de Paris, signé le 10 février 1763, pour faire du Canada un pays anglais. La résistance avait été sublime. Mais que pouvait l'héroïsme d'un Montcalm contre des troupes dix fois supérieures, alors que ce général, abandonné, oublié presque par la métropole, n'avait pour le seconder qu'une poignée de soldats et de colons ?

Ce fut en 1759 que le marquis de Montcalm tomba mortellement blessé, comme s'il avait voulu échapper par la mort à la honte de voir le pays qu'il venait de défendre entre les mains de l'ennemi héréditaire.

Au lendemain de la cession, les chefs du parti français, gentilshommes et grands commerçants, se hâtèrent d'abandonner le Canada ; il ne resta sur les bords du Saint-Laurent que 65,000 Français environ manquant des moyens de se faire

rapatrier. Sans chefs, sans guides d'aucune sorte, ils auraient peut-être perdu leur nationalité et se seraient fondus dans la masse des Anglais, si le clergé catholique, en face des conquérants protestants, n'avait maintenu la vitalité française, en luttant de toutes ses forces pour la conservation du principe religieux.

Il faut rendre à l'Angleterre cet hommage qu'elle respecta les croyances de ses nouveaux sujets. Elle n'eut pas à se plaindre de ce système de tolérance ; c'est à cette politique prudente qu'elle doit d'avoir conservé le Canada. Ce pays, loin de profiter de la révolte des colonies anglaises contre la métropole, défendit au contraire les droits de celle-ci contre les insurgés de la guerre de l'Indépendance.

Les Canadiens-français refusèrent toutes les promesses qui leur furent faites par les Américains et combattirent les armées de Washington, l'allié de Lafayette. De longue date, ils savaient que les colonies de la Nouvelle-Angleterre avaient toujours fomenté la guerre contre eux et fait appel aux armes de la mère patrie pour les anéantir. Ils n'ignoraient pas non plus les sinistres paroles de Franklin : « La paix, disait-il, ne sera jamais assurée sur le continent américain, tant qu'il y aura des représentants de la race française. » Et voilà l'homme que, dans l'entraînement d'un enthousiasme irréfléchi, nous couvrions de lauriers et immortalisions sur la scène du Théâtre-Français. Franklin obtint ce qu'il voulut, et nous fûmes ses dupes. Les Canadiens-français montrèrent en cette occasion un patriotisme plus réfléchi que le nôtre.

En 1812, les Américains essayèrent de s'emparer du Canada. Cette fois encore, les Canadiens-français furent l'âme de la défense. Trois cents d'entre eux, sous la conduite du valeureux de Salaberry, infligèrent la plus humiliante des défaites à un corps de l'armée américaine fort de 12,000 hommes.

Depuis lors, les Américains n'ont jamais renouvelé leurs tentatives. Par leur énergie indomptable, par leur force d'expansion et malgré les nombreux obstacles venant de la nouvelle métropole, les Canadiens-français ont obtenu de l'Angleterre la reconnaissance de leurs droits. Elle savait bien leurs sym-

pathies pour la France, leur désir de continuer avec elle des relations plus étroites ; mais, ne pouvant le détruire, elle a, en politique habile, judicieusement pensé que l'élément français favorisé et développé pourrait largement servir ses intérêts. Et que voyons-nous aujourd'hui? Le gouvernement anglais, revenant à des conceptions plus larges et plus vraies de ses intérêts, favorise le développement de la race française sur ce sol même qu'il a couvert de victimes, il y a cinquante ans à peine. Une lutte de deux siècles lui en a montré la vitalité et le génie. Aussi cherche-t-il à le conserver et à l'utiliser pour établir sur le continent américain un harmonieux équilibre des forces.

Lord Dufferin a été l'un des premiers à inaugurer cette politique, lorsqu'il était gouverneur général du Canada. Son successeur, le marquis de Lorne, s'est montré pénétré des mêmes idées ; et, quoiqu'il ne remplisse plus aujourd'hui les fonctions de gouverneur général du Canada, son attention n'en reste pas moins fixée sur tout ce qui intéresse la colonie. Avec une largeur de vues fort remarquable, il prend un intérêt tout particulier au développement de la race française au Canada. Lorsque parut notre livre *le Canada et l'Émigration française,* il nous adressa une lettre dans laquelle il exprimait son vif désir de voir un plus grand nombre de Français grossir les rangs des Canadiens et accroître ainsi la force et la prospérité de la Nouvelle-France. Le marquis de Lorne toutefois n'est pas une exception. La plupart des hommes d'État anglais professent les mêmes doctrines au sujet des Canadiens-français. Qu'il nous suffise de citer ici lord Carnarvon et sir John-A. Mac Donald, le premier ministre du Canada. En effet, il s'agit pour l'Angleterre de combattre au Canada une influence autrement dangereuse que celle de la France : nous voulons parler de celle des États-Unis.

Aujourd'hui, comme autrefois, les Canadiens-français voient dans les Américains les plus grands ennemis de leur nationalité. Ils savent qu'ils ne sont point aimés aux États-Unis, qu'ils y sont traités comme des parias, parce qu'ils ne veulent point se laisser absorber par les Yankees.

Les Canadiens-français pensent donc qu'une annexion aux États-Unis serait un des plus grands malheurs qui pussent frapper

leur nationalité. Non pas qu'ils redoutent d'être absorbés; mais ils craignent avec raison que cette annexion ne retarde leur développement.

Pour toutes ces raisons, nous voyons les Canadiens-français fidèlement attachés à la couronne d'Angleterre, qu'ils considèrent comme la meilleure sauvegarde de leur nationalité et de leurs libertés. Cet attachement est tel que, suivant le mot d'un homme d'État canadien, ce sont les Canadiens-Français qui tireront le dernier coup de canon sur le continent américain pour la défense de la domination anglaise, parce qu'en défendant la couronne d'Angleterre ils défendront en même temps leurs droits et leurs privilèges. Nous aurons plus loin occasion de traiter en détail de la situation des Canadiens-français, placés entre l'Angleterre d'une part et les États-Unis de l'autre.

A plusieurs reprises, l'Angleterre songea à accorder une constitution libérale au Canada. Mais à chaque fois cette constitution contenait une foule d'injustices qui ne firent que s'aggraver par le développement prodigieux des Canadiens-français. L'Angleterre ne pouvait plus songer à anéantir une race aussi prolifique (les 65,000 Français de 1763 étaient maintenant 850,000!), aussi valeureuse, aussi attachée à sa langue, à sa religion, à ses mœurs et à ses traditions. Comme nous l'avons vu, elle songea à l'utiliser pour son propre compte.

Pour mettre fin aux luttes continuelles des deux nationalités, la réunion en une seule confédération de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord fut proposée en 1860. Ce projet, longtemps ajourné par les Canadiens-français, qui se seraient ainsi trouvés inférieurs en nombre, finit par réussir. Le 27 mai 1867, le Parlement métropolitain vota la confédération du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, réservant à toutes les autres colonies le droit de se faire admettre dans la confédération. C'est ainsi que, le 15 juillet 1870, les vastes territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson furent adjoints à la confédération; la Colombie anglaise s'y adjoignit le 20 juillet 1871, et l'île du Prince-Édouard le 1er juillet 1873. Seule, l'île de Terre-Neuve reste encore en dehors.

Cet acte du Parlement métropolitain est connu sous le nom de « Acte de l'Amérique Britannique du Nord », et règle la constitution actuelle du Canada.

II

Le Canada comprend sept provinces : Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, île du Prince-Édouard, Manitoba, Colombie britannique. Chacune d'elles a son gouvernement propre, mais elles sont unies par des liens fédéraux.

La constitution du gouvernement fédéral est calquée sur celle de la Grande-Bretagne. La reine d'Angleterre est investie du pouvoir exécutif et de l'autorité ; elle gouverne, dans la personne d'un gouverneur général, nommé par elle, mais à la solde de la colonie.

Le gouvernement fédéral se compose d'un gouverneur général, d'un Sénat et d'une Chambre des Communes. Son siège est à Ottawa, dans la province d'Ontario.

Le traitement du gouverneur général est de 250,000 francs ; celui du premier ministre, de 40,000 francs; celui des autres ministres, de 35,000 francs.

Le Sénat se compose de 77 membres nommés à vie par le gouverneur en conseil.

La Chambre des Communes se compose de 206 membres choisis par les électeurs de chaque province.

Le traitement des sénateurs et des députés est de 5,000 francs. Ils reçoivent, en outre, une indemnité pour leurs frais de route.

Le Parlement doit être convoqué pour l'expédition des affaires au moins une fois par année, de façon qu'il ne s'écoule pas douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante. La durée d'un Parlement est de cinq ans, à moins qu'il ne soit dissous avant ce temps par le gouverneur général.

Il n'y a pas de religion d'État. Le Canada jouit de la liberté des cultes la plus absolue. Il jouit en même temps des libertés civiles les plus étendues. Citons entre autres : la liberté de péti-

tion au souverain, la liberté des réunions publiques, la liberté de la presse.

La capitulation de Montréal, signée par De Vaudreuil et Amherst le 9 septembre 1760, garantissait aux Canadiens-Français le libre exercice de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs coutumes. Le traité de Paris, en date du 10 février 1763, maintint ces droits. L' « Acte de l'Amérique-Britannique du Nord » les a consacrés une fois de plus. Ce fut une des conditions nécessaires à la constitution de la Confédération.

Ainsi, au Parlement fédéral, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats est facultatif; les archives, les journaux, les procès-verbaux, les lois et les rapports des différents ministères doivent être rédigés et imprimés dans les deux langues. Il en est de même pour la *Gazette officielle*. Par cet acte, l'Angleterre reconnaît aussi aux Canadiens-Français la pratique de leurs lois civiles codifiées, en 1866, à l'instar du Code civil français.

Le régime municipal est à peu près le même dans toutes les provinces : il consiste dans la délégation annuelle des pouvoirs de chaque contribuable aux conseillers élus, qui forment alors une corporation légale ayant pouvoir de gérer les affaires intéressant la municipalité. C'est, à proprement parler, l'application exacte du gouvernement représentatif dans chaque paroisse et dans chaque canton.

Chaque province a un lieutenant-gouverneur nommé par le gouvernement fédéral, qui fixe et paye ses appointements. Chacune d'elles a son Parlement électif avec des ministres responsables vis-à-vis du peuple, et reste indépendante du gouvernement fédéral pour le règlement de ses affaires locales et la perception de ses revenus. Elle peut décréter telles lois jugées nécessaires pour son bien-être, pourvu que ces lois ne viennent pas entraver la législation du gouvernement fédéral, qui possède le pouvoir d'annuler tout acte lui paraissant *ultra vires*. Chaque province nomme aussi tous les magistrats nécessaires pour l'administration de la justice, à la seule exception des juges, qui sont inamovibles, nommés et payés par le gouvernement fédéral.

Les différentes provinces sont très jalouses de leurs droits et

prérogatives, et les revendiquent hautement toutes les fois qu'elles les croient menacés. Le rapide développement du pays depuis la création de la confédération soulève, en effet, des questions que les promoteurs de cette Confédération n'avaient pu prévoir. Il arrive que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne sont pas toujours d'accord sur l'interprétation de la Constitution. Mais, comme les uns et les autres sont également soucieux de respecter les droits et prérogatives de chacun, les questions en litige sont soumises à un arbitre, la Cour Suprême. Grâce à ces procédés tout parlementaires, les questions politiques ne troublent jamais la tranquillité du pays. Du reste, il n'y a pas, à proprement parler, de questions de partis. Monarchie et République sont des mots absolument inconnus dans le système politique du Canada.

III

Le Canada comprend toute cette partie de l'Amérique du Nord qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, et de la frontière nord des États-Unis à l'océan Glacial Arctique, à l'exception du pays d'Alaska. Sa superficie est à peu près celle de l'Europe entière.

Il peut se diviser en trois régions :

La région de l'Atlantique, comprenant la province de Québec ou Bas-Canada, la province d'Ontario ou Haut-Canada, et les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard, toutes trois connues sous le nom de Provinces maritimes;

La région centrale ou région des prairies, comprenant la province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest;

La région du Pacifique, comprenant la Colombie Britannique.

Grâce à la variété et à la beauté de ses paysages, le Canada est considéré, à juste titre, comme un des pays les plus pittoresques. Des montagnes aux cimes éternellement couvertes de neige, aux flancs boisés; des forêts immenses aux arbres gigantesques; des plaines sans fin et presque complètement dénudées

quoique très fertiles; des lacs comme des mers et d'une limpidité extraordinaire; un fleuve incomparable; des rivières majestueuses et des chutes sans rivales : tel est l'ensemble des merveilles que la nature a répandues à profusion dans ce beau pays. Rien de petit. Tout y prend des proportions grandioses.

L'hiver, la beauté des paysages canadiens est un peu effacée, à cause de la couche de neige qui recouvre le sol, de l'Atlantique au Pacifique; l'été, le touriste peut les voir dans tout leur éclat.

La capitale du Canada est Ottawa. Mais la ville la plus française du pays est incontestablement Québec. Fondée en 1608 par Samuel de Champlain, Québec compte aujourd'hui 62,446 habitants, dont 46,444 Français.

Ce n'est pas seulement par la proportion de l'élément français que Québec est la ville la plus française de l'Amérique du Nord. Sous les murs mêmes de la ville se sont livrées la plupart des glorieuses batailles qui ont illustré l'histoire des Canadiens-Français; et c'est dans son enceinte que se sont déroulés les plus grands événements politiques; car, jusqu'en 1867, Québec a été la capitale du Canada. Elle n'est plus que le siège du gouvernement de la province.

L'hospitalité des Québecquois est proverbiale en Amérique et parmi ceux de nos compatriotes qui ont visité la vieille cité de Champlain. Ce n'est pas là le seul attrait de la ville. Pittoresquement située sur le cap Diamant, au confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, Québec commande les paysages les plus jolis et les plus variés. Dans un rayon de 10 kilomètres autour de la ville, on ne trouve pas moins de six chutes, toutes fort belles (celle de Montmorency a 285 pieds de hauteur); dans les environs presque immédiats, il existe une multitude de lacs et de ruisseaux peuplés de truites, avec de superbes promenades sous bois.

Pour toutes ces raisons, Québec est la ville favorite des étrangers amateurs de l'aménité sociale, du bon air, de la grande et belle nature.

Ajoutons, à la louange de Québec, que c'était le séjour favori de la princesse Louise et de la comtesse de Sesmaisons, au temps

où le marquis de Lorne remplissait les fonctions de gouverneur et où le comte de Sesmaisons représentait la France au Canada. Leur présence ne contribuait pas peu à donner du mouvement à Québec, qu'elles animaient de leur grâce aimable et du bruit de leurs fêtes.

La ville de Montréal est située sur le Saint-Laurent, à 260 kilomètres de Québec. Grâce à sa position géographique, elle est rapidement devenue la métropole commerciale du Canada. De toutes les villes du pays, Montréal est, en effet, celle qui possède les plus belles rues, les plus jolis monuments, les plus grands hôtels et magasins. En un mot, c'est la plus riche. Là aussi l'élément français domine. A la suite de l'annexion de Hochelaga, la population de Montréal s'est élevée à 172,083 habitants, dont 110,020 Français.

Ottawa, la capitale fédérale, située sur la rivière de ce nom, est surtout remarquable par les monuments affectés aux différents services publics. Sa population, moitié anglaise, moitié française, compte 28,000 habitants environ.

Toronto, capitale de la province d'Ontario, est une grande et belle ville d'environ 80,000 habitants. Elle est essentiellement anglaise.

Un des ports de mer les plus importants est Halifax, où l'Angleterre a établi un arsenal et de vastes entrepôts pour l'armement et le ravitaillement d'une flotte. C'est en même temps une place de guerre de premier ordre, car elle est couverte et couronnée de forts. Sa population, presque exclusivement anglaise, est de 3,000 habitants.

Winnipeg, la capitale actuelle du Manitoba, n'était, il y a quelques années, qu'une petite bourgade se composant d'un fortin et de quelques wigwams. Sa population ne s'élevait pas à plus de 250 habitants, et il ne fallait pas moins de deux mois pour se rendre de Montréal à Winnipeg. Treize ans se sont à peine écoulés, et Winnipeg compte aujourd'hui environ 25,000 habitants. Trois jours suffisent pour s'y rendre de Montréal.

Quoique le climat ne soit pas exactement le même dans les différentes provinces du Canada, on peut dire qu'il y existe deux

saisons bien tranchées : l'hiver et l'été. L'automne et le printemps sont de très courte durée. Les hivers sont très rigoureux, les étés très chauds. Mais ni les froids de l'hiver ni les chaleurs de l'été ne sont jamais assez intenses, soit pour empêcher le cultivateur de se livrer aux travaux de la ferme, soit pour altérer sa santé.

L'hiver, le thermomètre descend jusqu'à 20 et 23 degrés centigrades. Les habitants, sacrifiant alors l'élégance à l'utile, ont, pour se protéger contre ce froid rigoureux, des vêtements et des chaussures de circonstance. Leurs maisons, même les plus humbles, sont parfaitement adaptées au climat; et, le bois étant fort commun, chacun passe l'hiver sans souffrir. Pendant les mois de janvier et de février, il tombe peu ou point de neige; le ciel est parfaitement bleu; l'air et la lumière donnent au paysage beaucoup de gaîté et de poésie. La société canadienne se livre alors, en plein air, à toutes sortes d'amusements.

IV

La population du Canada est loin de présenter une unité de race, car il y a une grande diversité d'origines dans les éléments qui la composent.

Le recensement de 1881 accuse un total de 4,324,819 habitants. Sur ce chiffre, on trouve 1,298,929 Français. La race anglo-saxonne comprend 2,538,567 habitants, répartis entre : Anglais, 881,301; Irlandais, 957,303; Écossais, 699,863. On compte, en outre, 254,319 Allemands et 108,547 sauvages.

Les Français habitent principalement la province de Québec, où ils forment une majorité imposante. On en trouve dans toutes les autres parties de la Confédération; ils y sont en minorité. Toutefois, cette minorité se fortifie d'une façon lente, mais sûre. Dans la province d'Ontario, par exemple, la population française, qui ne comptait que 32,277 habitants en 1861, s'élevait à 75,383 en 1871 et à 102,743 en 1881.

Les habitants d'origine anglo-saxonne sont établis dans la province d'Ontario et dominent également dans les autres provinces, celle de Québec exceptée.

La race aborigène a diminué considérablement, malgré la douceur du régime administratif auquel elle est soumise. Au lieu d'être traqués comme leurs frères des États-Unis, les Indiens du Canada, placés sous la direction immédiate du lieutenant général des affaires indiennes, sont traités avec bonté et bonne foi. Par des traités passés avec le gouvernement, ils abandonnent leurs terres à celui-ci moyennant certains paiements annuels et des réserves de terrain. Les terres formant les réserves sont administrées à leur profit par le bureau indien, et les revenus, ainsi que des allocations en espèces, leur sont payés annuellement sous forme d'intérêt de leur capital. Grâce à ces sages et équitables mesures, les Indiens du Canada sont des gens fort paisibles. Mais cultiver la terre, aller dans les chantiers abattre les bois qui les abritaient jadis et dans lesquels ils vivaient librement du produit de leur pêche et de leur chasse, est un genre de vie qui ne leur sourit pas. Du reste, la force leur manque pour supporter ces travaux. La phtisie survient, les emporte ou laisse des traces dans la famille, qui dépérit rapidement.

La presque totalité est convertie au catholicisme, parle le français et a atteint un degré de civilisation assez avancé.

Les Canadiens-Français étant l'élément de la population qui nous intéresse le plus au point de vue des intérêts nationaux, nous insisterons plus spécialement sur la société française au Canada.

Nous avons déjà retracé à grands traits la glorieuse histoire des Canadiens-français. Depuis plus d'un siècle qu'ils sont tombés sous la domination anglaise, on pourrait croire que les influences nouvelles auxquelles ils ont été soumis ont dû altérer profondément non seulement les coutumes et la langue, mais encore le type générique. Il n'en est rien. Les Canadiens-français de nos jours, quoique séparés politiquement de la France, ont gardé si vivant et si tenace le souvenir de la patrie primitive, que le Canada présente un aspect beaucoup plus français que la plupart de nos propres colonies. Le voyageur qui débarque à Québec a besoin de se rappeler qu'il a fait une traversée d'une dizaine de jours, pour ne pas se figurer qu'il se trouve

dans une ville quelconque de la Normandie ou de la Bretagne, tant les mœurs, le langage, le visage même ont des analogies frappantes avec ceux de nos ports de mer des côtes de l'Atlantique.

Les Canadiens-français forment comme une grande famille. Quelque partie du Canada qu'ils habitent, nous les retrouvons toujours avec les caractères distinctifs qui leur sont propres. Il n'y a pas, croyons-nous, de peuple dont l'unité soit plus parfaite. A l'époque du traité de Paris (1763), le nombre des Canadiens-français ne dépassait guère 65,000. Le recensement de 1881 en accuse 1,298,929 au Canada seulement; et l'on en compte environ 500,000 qui vivent aux États-Unis. Tous descendent des 65,000 Français qui restèrent au Canada après la cession. N'avons-nous pas raison de dire qu'ils sont tous membres d'une même grande famille ?

Ce développement des Canadiens-français est un véritable phénomène, digne de fixer l'attention de ceux qui se préoccupent de leur avenir. Grâce à la simplicité de leurs mœurs et au clergé qui les pousse au mariage de bonne heure, leur prolificité n'a pas encore disparu. Ce qui frappe le plus, quand on entre dans une maison canadienne-française, à la ville comme à la campagne, c'est le nombre d'enfants qui emplissent la demeure de leur petite personne et lui donnent un air de franche et saine gaîté. Les familles de douze enfants sont communes. On en compte même un assez grand nombre qui atteignent vingt-quatre, et plusieurs qui dépassent ce chiffre. Dans ce dernier cas, le curé de la paroisse prend soin du vingt-sixième enfant, le nourrit et l'élève. C'est une des formes de la dîme appliquée à la famille.

Il ne faudrait certes pas croire que ces derniers-nés soient des enfants rachitiques; ils jouissent, au contraire, d'une robuste complexion. Il est aussi facile de voir, par leur prodigieux développement, que la mortalité n'est pas considérable chez les Canadiens-français et qu'ils vivent jusqu'à un âge très avancé. La salubrité du climat et la lutte perpétuelle pour l'existence n'ont fait que fortifier la vigueur de leur constitution.

Mais ce n'est pas là tout ce que le Canadien-français a con-

servé. S'il est fier de ses biceps, il ne l'est pas moins d'avoir gardé ses lois, sa religion, sa langue, et d'avoir conquis les droits de tout homme libre, nous dirons presque son indépendance.

Le passage de l'ancien régime au nouveau s'est effectué au Canada par une transition insensible. Tandis que la France n'a pu renverser l'ancien système féodal que par la plus sanglante des révolutions, les Canadiens-français s'en sont affranchis dans la mesure qu'il leur a plu, et sans troubles d'aucune sorte. Il est vrai de dire que l'absence presque totale des descendants de l'ancienne noblesse française leur a rendu la tâche facile. Nous avons vu, en effet, que les nobles, quelques-uns exceptés, rentrèrent tous en France après la cession du Canada à l'Angleterre. Il ne restait donc parmi eux ni princes ni marquis, et ce fut avec l'assentiment unanime qu'ils modifièrent l'ancien régime féodal, établissant ainsi d'une façon définitive que la naissance ne donnait lieu chez eux à aucune espèce de privilèges. Nous ne voulons pas insinuer qu'ils nourrissent des préjugés quelconques contre les personnes titrées; ils ont au contraire le plus grand respect pour elles. Mais ce respect est proportionné à la valeur de ceux qui portent les titres; ils considèrent que chacun est fils de ses œuvres et que la vraie noblesse vient du seul travail, quelle que soit la nature de celui-ci, pourvu que ce soit un travail honnête, de l'instruction et de la bonne éducation. Les Canadiens-français descendent tous de très braves et très honnêtes gens. Cela leur suffit.

S'il n'y a pas au Canada d'aristocratie de naissance, il y a toutefois celle du mérite. C'est ainsi que, tant dans les belles-lettres et les beaux-arts que dans la science, l'industrie et le commerce, les Canadiens-français comptent dans leurs rangs bon nombre de notabilités dont nos compatriotes soupçonnent à peine la grande distinction.

Au point de vue juridique, les Canadiens-Français sont soumis à deux régimes bien distincts. Au criminel, ils suivent la législation pénale anglaise qui est en vigueur dans tout le Canada. Au civil, ils suivent une tradition conforme à l'ancien droit coutumier français modifié en partie par le Code Napoléon. Signa-

lons toutefois une coutume qui est restée intacte dans le Canada : c'est celle de la dîme pratiquée par les catholiques. La vingt-sixième partie de toutes les récoltes appartient au clergé ; elle sert au traitement des curés et aux dépenses du culte. C'est en ce sens que le vingt-sixième enfant est offert comme une dîme au curé.

Les Canadiens-français sont essentiellement catholiques. S'il y a quelques protestants parmi eux, ce sont de rares exceptions, et nous devons à la vérité de dire qu'ils sont très mal vus de leurs compatriotes de même origine mais catholiques, quoique ceux-ci vivent en bonne harmonie avec les protestants de toute autre race que la leur. Les Canadiens-français protestants sont considérés comme des transfuges et traités comme tels.

Il n'y a pas de religion d'État au Canada, par conséquent pas de budget des cultes. Ce sont les Canadiens-français qui, par leur générosité et des taxes en nature prélevées, comme nous l'avons dit, sur la propriété foncière, pourvoient à l'existence du clergé et à l'entretien des églises. Le clergé canadien est très riche par lui-même ; cependant les dons généreux ne lui font jamais défaut, et les taxes en nature ne sont jamais discutées, car rien n'est plus cher aux Canadiens-français que leur église. Partout où ils forment un groupe tant soit peu important, ils transportent avec eux l'organisation paroissiale. Avant de construire une mairie ou tout autre monument public, ils construisent une église qui leur sert de salle de réunion, en attendant que la petite colonie soit devenue plus prospère. C'est là qu'ils rencontrent parents et amis, qu'ils reçoivent des avis et des conseils ; et, si la politique les divise souvent, la question religieuse les trouve toujours unis. C'est ce qui constitue leur grande force et leur homogénéité.

Le clergé s'est toujours mis à la tête des grandes institutions du pays, et a de tout temps ainsi dirigé les Canadiens-français. Nous le voyons encore aujourd'hui diriger l'éducation et la colonisation. Il a même été un temps où il jouait un très grand rôle dans la politique, en mettant son influence active et militante au service de certains candidats dans les élections. Il est aujourd'hui

revenu de cette erreur, qui aurait pu compromettre irrémédiablement sa légitime influence. A quoi se réduit, en effet, la politique des libéraux et des conservateurs? à une simple question d'administration et de mesures fiscales. Libéraux et conservateurs ont les mêmes principes démocratiques. Leurs luttes politiques sont très vives, très acerbes même, et les personnalités y sont souvent maltraitées d'une façon regrettable. Mais la question de religion n'est jamais mise en jeu. En un mot, les Canadiens-français ont trouvé le moyen de concilier l'église et les institutions démocratiques à leur entière satisfaction.

Après ce tribut de justes éloges au clergé, qu'il nous soit permis de signaler un point noir à l'horizon.

Depuis quelque temps, certains membres du clergé, cédant à un prosélytisme exagéré, cherchent à jouer un rôle prépondérant dans l'éducation des jeunes Canadiens et dans l'administration du pays. Leurs efforts, louables à leur point de vue, sont loin de produire d'heureux résultats pour la colonie. Ils affectent de craindre que les progrès croissants du libéralisme ne soient une cause d'affaiblissement pour la religion; emportés par leur zèle, ils ne cherchent rien moins qu'à faire bannir du sein de la famille canadienne tous ceux que l'esprit d'indépendance éloigne des strictes doctrines propagées par eux. Aussi qu'arrive-t-il? La situation devenant de plus en plus tendue entre les catholiques indépendants et les catholiques intolérants, les premiers, pour assurer à leurs enfants le bénéfice d'une éducation plus libérale, n'hésitent pas à adopter franchement la nationalité anglaise ou même américaine, et enlèvent ainsi à l'élément canadien-français une part de sa force et de sa légitime influence pour l'avenir. Ajoutons toutefois que bien des Canadiens, devant la perspective de changer de nationalité, préfèrent par patriotisme français continuer à être enrégimentés dans le parti catholique, alors que, en réalité, leur zèle religieux est considérablement attiédi. Nous croyons avoir fait acte d'impartialité en émettant quelques réserves à ce sujet. Il nous semble en effet que, par de sages concessions, le clergé pourrait continuer à grouper autour de lui l'élément canadien-français. Il devrait comprendre qu'il y a là une haute

question de patriotisme, car le maintien du culte catholique est la plus sûre barrière qui continuera à séparer les Canadiens-français d'avec l'élément anglo-saxon. Cette nécessité s'impose pour tous ceux qui ont fermement à cœur la conservation et le développement de l'élément français au Canada.

La langue française, telle que nous la parlons actuellement en France, est la langue que parlent tous les Canadiens-Français sans exception. Un très grand nombre d'entre eux parlent en même temps la langue anglaise, et c'est là ce qui constitue un point de supériorité sur leurs compatriotes d'origine anglo-saxonne. Mais c'est surtout dans les villes qu'ils se trouvent; il y a des comtés entiers dont les habitants ne parlent absolument que notre langue. De cette facilité à employer également l'anglais et le français, il résulte parfois certains anglicismes auxquels du reste la presse et les maisons d'éducation font une guerre sans merci, soucieuses qu'elles sont de conserver intactes la pureté et la beauté de notre langue.

Certes ce ne fut pas là une de nos moindres et moins agréables surprises, lorsque nous arrivâmes au Canada pour la première fois.

Nous étions à la veille du 24 juin, qui est le jour de la fête nationale des Canadiens-français. Aussi loin que le regard pouvait s'étendre sur la ville et les faubourgs, on ne voyait que drapeaux et oriflammes aux trois couleurs françaises. Partout on n'entendait que vieilles chansons françaises pleines de charme et de grâce naïve. De tous côtés enfin nous entendions parler notre langue agrémentée d'archaïsmes d'une saveur toute particulière. Sur toutes les places publiques se tenaient des réunions dans lesquelles des orateurs, faisant appel au patriotisme de leurs compatriotes, les engageaient à célébrer dignement la fête nationale. Orateurs jeunes comme vieux, car les Canadiens-français sont de bonne heure habitués à porter la parole en public, s'exprimaient en bon français et avec une éloquence faite pour nous surprendre.

Les circonstances prêtaient d'ailleurs à cette célébration une solennité spéciale.

Tous les Canadiens-français avaient été convoqués pour ce jour-là à une Convention nationale destinée à resserrer les liens de la fraternité, à constater les progrès accomplis et à s'entendre sur les meilleurs moyens de mener à bonne fin les aspirations de la race française sur le continent américain. C'était comme la réunion intime de la grande famille canadienne-française. Durant les trois jours que dura la Convention, ce ne furent que réjouissances et réunions publiques, dans lesquelles les orateurs canadiens-français proclamaient hautement leur origine, leurs aspirations, leur profond amour pour la France. On trouverait difficilement cérémonie plus imposante que cette gigantesque manifestation par laquelle un peuple affirme sa nationalité et constate avec un légitime orgueil les progrès accomplis. Le souvenir ne nous en quittera pas, car notre patriotisme leur doit de bien douces satisfactions, et nous nous sommes plus d'une fois demandé s'il était bien vrai que nous fussions dans une colonie anglaise, si cet amour et cet enthousiasme pour notre chère France étaient bien sincères.

Quatre ans de séjour dans ce beau pays devaient nous édifier à cet égard. Nous avons pu pénétrer dans les parties les plus reculées du Canada, visiter et fréquenter les différents groupes canadiens-français disséminés sur son immense territoire; partout nous avons retrouvé la langue française parlée avec le même accent et la même pureté, aussi bien par l'homme des villes et les gens de professions que par le plus humble pionnier perdu au fond des bois; partout et chez tous, à tous les degrés de l'échelle sociale, le même enthousiasme et le même amour de la France.

Pour juger jusqu'à quel point cet amour est ardent, les exemples et les preuves ne nous manquent point et rempliraient bien des pages. Mais pour donner une idée plus approfondie des sympathies naturelles qui lient les hommes du Canada à la France, pour faire sentir comment une immigration française serait accueillie dans ce pays, nous signalerons un fait des plus concluants et qui nous est tout personnel.

Lorsque, après avoir parcouru le pays dans tous les sens, après avoir étudié à fond ses ressources, nous eûmes l'idée de

faire connaître le Canada à nos compatriotes, nous trouvâmes de tous côtés le plus bienveillant appui; nous pouvons dire que tous ceux qui, à un titre quelconque, occupent une situation au Canada, nous ont le plus obligeamment secondé dans cette entreprise.

Oui; mais, nous dira-t-on, comment concilient-ils leurs sympathies pour la France avec leur loyauté envers la couronne britannique? Du moment où ils aiment tant la France, pourquoi n'aspirent-ils donc pas à devenir une de ses colonies, comme au temps jadis? De leur affection pour la France, il n'y a pas à douter; les preuves de cet amour s'accumulent depuis plus d'un siècle. On ne saurait douter davantage de leur attachement à la couronne d'Angleterre. Celle-ci, nous l'avons vu, leur a accordé les libertés les plus étendues. Leur drapeau, c'est le drapeau tricolore. Ils peuvent se livrer à toutes sortes de démonstrations sympathiques à l'égard de la France. La liberté dont ils jouissent est telle, qu'en 1867, alors que le gouvernement anglais était en pleine paix avec le royaume d'Italie, un bataillon de zouaves pontificaux fut recruté parmi les Canadiens-français, fut organisé et put s'embarquer pour Rome sans aucune opposition de la part de l'Angleterre. Il y a donc un intérêt majeur pour les Canadiens-français à rester les sujets loyaux de l'Angleterre. Mais cela ne les empêche pas d'être nos amis de cœur, pleurant sur nos désastres, se réjouissant et s'enorgueillissant de nos gloires; nos compatriotes et nos frères, qui nous appellent pour soutenir une lutte pacifique et profitable aux intérêts de la race française. S'ils ne manifestent pas le désir de faire partie de notre domaine colonial, c'est qu'ils sentent qu'il nous serait impossible de leur garantir les avantages et les libertés dont ils jouissent, et que nous n'avons pas nous-mêmes.

Au point de vue de l'instruction publique, l'enseignement comprend trois grandes divisions : l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement élémentaire. Il serait inutile ici de multiplier les chiffres pour montrer le soin tout particulier qui est donné à l'instruction publique. Qu'il nous suffise de dire que, dans la seule province de Québec, le

montant des dépenses faites par le gouvernement pour l'instruction publique était de 1,800,000 francs environ en 1882, tandis que les sommes prélevées pour le même but dans la province s'élevaient à près de 8,000,000 de francs.

Grâce donc à la clairvoyance du gouvernement et au patriotique dévouement de ceux qui sont à la tête de l'instruction publique, l'amour et l'étude de la langue française se répandent chaque jour davantage. De telle sorte que les familles françaises qui iraient s'établir dans n'importe quelle partie de la province de Québec, auraient toute facilité de faire élever leurs enfants dans leur langue maternelle et dans tels principes religieux qui leur conviendraient.

Rameau détaché de la branche latine, les Canadiens-français ont pour les belles-lettres et les beaux-arts un goût naturel très prononcé. Mais la lutte qu'ils ont eue à soutenir pour leur existence et le maintien de leur nationalité, a empêché leur sentiment littéraire et artistique de se développer de façon à créer une originalité, soit dans les lettres, soit dans les arts. Les grands maîtres et les grandes écoles leur ayant fait défaut, ils n'ont pu cultiver les dons précieux dont la nature les a doués.

Lorsque le maintien de leur nationalité leur a paru assuré, et que l'aisance s'est répandue dans la masse de la population, ils ont songé à développer le sentiment inné chez chacun d'eux. Des institutions littéraires et artistiques ont été créées de toutes parts; certains artistes sont venus terminer leur éducation en Europe, et les progrès accomplis depuis l'inauguration de ce mouvement ont été très rapides. On compte aujourd'hui parmi les Canadiens-Français des littérateurs très distingués, d'excellents écrivains, de très bons artistes, peintres, sculpteurs et musiciens.

Pensant avec raison qu'ils ne sauraient trouver de meilleur modèle que la littérature française, les auteurs canadiens-français s'en inspirent dans tous leurs ouvrages.

Au Canada, il n'y a pas d'hommes de lettres à proprement parler. On n'y vit pas de la littérature seulement. Tout littérateur contribue au développement matériel du pays, et presque

toujours est doublé d'un notaire, d'un magistrat, d'un avocat, d'un fonctionnaire ou d'un industriel quelconque.

C'est dans le journalisme qu'on trouve le plus grand nombre de littérateurs. C'est là que tous les littérateurs canadiens-français font leurs premières armes. Cela s'explique par le fait que le livre, peu répandu, est remplacé par le journal et la revue. Les hommes d'affaires, les artisans, les cultivateurs n'ont pas toujours le temps de lire un volume de deux à trois cents pages sur un sujet spécial. Instruire et renseigner à la fois, tel est donc le double rôle que la presse canadienne doit remplir. Elle s'en acquitte très bien.

La place que la presse tient est prépondérante.

Tandis qu'en d'autres pays le journalisme n'est que l'écho plus ou moins fidèle de l'opinion, au Canada il en est le mentor. Le public ne pense que d'après ce qu'a dit le journal, et n'agit que d'après ses ordres. En un mot, la presse est la plus grande puissance du Canada. La liberté dont elle jouit est sans limites et sans contrôle. Les polémistes y sont de première force, prompts à l'attaque comme à la défense; les charges sont poussées à fond; et ce sont eux qui trahissent le plus le tempérament de notre race. Il y a du gascon et du normand dans le journaliste canadien-français.

Dans les arts, le goût naturel des Canadiens-français est non moins accusé. Prenons le théâtre, par exemple. Lorsque, par hasard, une compagnie théâtrale française arrive à Montréal ou à Québec, des trains de plaisir sont organisés sur toutes les lignes de chemins de fer, et les dilettanti tant soit peu fortunés ne craignent pas de parcourir 300 kilomètres pour aller applaudir Sarah Bernhardt, Capoul ou Théo. Il nous souvient encore de l'ovation qui fut faite à Sarah Bernhardt lors de son arrivée au Canada. Une délégation des principaux littérateurs et journalistes canadiens-français la reçut à la frontière des États-Unis; et, quand elle parut pour la première fois sur la scène, à Montréal, une immense couronne de fleurs, ornée d'une rosette tricolore, descendit du cintre de la salle à ses pieds. Sarah Bernhardt, ne pouvant soulever cette superbe couronne, en détacha la rosette tricolore pour la piquer à son corsage; et trois mille voix

d'entonner alors notre chant national. Ce fut un élan qui tenait presque du délire.

Après la représentation, les enthousiastes dételèrent les chevaux de la voiture et reconduisirent triomphalement la grande tragédienne jusqu'à son hôtel. La jeunesse de Montréal avait tenu à rendre hommage à la France aussi bien qu'au talent de l'artiste.

Malheureusement, l'occasion n'est pas assez souvent offerte aux Canadiens-français d'applaudir le répertoire français. Des compagnies anglaises, américaines surtout, donnent souvent des représentations; mais, neuf fois sur dix, les pièces qu'elles jouent sont de maladroites adaptations des pièces françaises. De plus, ces compagnies sont nomades.

Pour toutes ces raisons, les Canadiens-français comptent peu de productions théâtrales à leur actif, et l'on ne pourrait citer parmi eux un nom d'auteur dramatique.

En musique, les progrès sont beaucoup plus sensibles. L'habitant des villes, aussi bien que celui des campagnes, adore la musique; il possède le sens musical, et son sentiment est très délicat. Des musiciens de talent, venus se perfectionner en Europe, mettent au service de leurs compatriotes leur talent ainsi développé. D'autres, comme l'Albani (1), ont su se faire applaudir sur les scènes européennes.

En peinture et en sculpture, nous avons vu des œuvres d'autant plus dignes d'être remarquées qu'elles sont la production de peintres et de sculpteurs qui se sont formés tout seuls.

Hâtons-nous de dire que le manque de direction et d'encouragement pour leurs études a empêché jusqu'ici les artistes de talent de montrer tout ce qu'ils seraient capables de faire.

Ces dispositions naturelles des Canadiens-français pour les belles-lettres et les beaux-arts, ont nécessairement exercé une heureuse influence sur leurs mœurs et leur caractère. Dans les villes, comme dans les campagnes, ils sont très sociables et très hospitaliers. Dans les campagnes surtout, cette sociabilité

(1) L'Albani (Emma Lajeunesse) est une cantatrice française née à Chambly, près Montréal.

et cette hospitalité sont d'une simplicité et d'une sincérité vraiment touchantes. D'une nature gaie et enthousiaste, le Canadien-français a précieusement conservé l'empreinte gauloise.

Il accepte volontiers toute critique bienveillante; mais sa susceptibilité est très chatouilleuse, lorsque la critique est moqueuse et propre seulement à faire ressortir ses défauts. Ami du progrès, il sait la route qui lui reste à parcourir et ne refuse aucune lumière, lorsque celle-ci lui est offerte sans le blesser.

Le Canadien est de taille élevée, d'épaules carrées. Son éducation physique a complètement subi l'influence anglaise. Tous les genres de sport lui sont familiers. Cela se comprend d'ailleurs chez un peuple qui vit constamment en lutte avec la nature. C'est ainsi que l'habitude de traverser les fleuves et de franchir les rapides en a fait les premiers rameurs du monde.

La Canadienne est de taille moyenne, plus généralement petite. Sa carnation est fraîche, sa complexion robuste et ferme. La tête est intelligente, éclairée par des yeux vifs dont l'expression est tempérée par la bienveillance. Elle n'oublie pas qu'elle est Française, car le goût de la conversation est très répandu. Heureusement qu'un grand fonds de gaieté naturelle la détourne de l'ironie mordante; l'ensemble est loin d'avoir la causticité de nos Parisiennes. Les toilettes sont à peu près celles de la France, avec une légère différence dans la coupe et dans le goût qui préside à l'arrangement et au groupement des étoffes. De même que les hommes aiment à se faire remarquer par leur vigueur physique, de même les Canadiennes aiment à attirer l'attention par l'élégance de leur mise.

Le goût de la danse est très répandu. On se livre, dans les familles, à d'innocentes sauteries; mais la valse est sévèrement bannie des salons canadiens-français par le clergé, qui la considère comme un exercice troublant... Le danger d'ailleurs ne serait pas très grand ; la Canadienne est prudente et réservée, et elle est habituée à trouver les mêmes procédés chez ceux qui l'approchent. La flirtation est admise, mais ne dépasse pas de certaines limites que l'éducation et un tact naturel empêcheraient du reste de franchir.

Les femmes se marient généralement dès l'âge de dix-sept à

dix-huit ans; les hommes vers la vingtième année à la campagne, et vers la vingt-cinquième année à la ville. C'est ce qui explique à la fois la prolificité des Canadiens et la transmission héréditaire de leur robuste constitution. Quoiqu'on ne soit pas habitué à donner de dot aux jeunes filles, on trouve à les marier facilement ; la question pécuniaire n'apporte aucune entrave au lien conjugal. En un mot, les unions sont des mariages d'amour. Ne donnant rien à leurs filles, les parents se montrent aussi moins exigeants à l'égard du jeune homme. Ce qu'ils lui demandent, c'est moins la fortune que l'aisance qui lui permettra de subvenir aux frais du ménage.

L'absence des distractions publiques a contribué à développer la vie de famille. Les hommes n'ayant ni café, ni cercle, restent au foyer. Les familles amies se fréquentent beaucoup, et, comme le goût du jeu est très peu développé, on cause sur un ton enjoué. On s'invite souvent à dîner; pendant l'hiver, on donne un grand nombre de bals et de soirées. Chaque famille ayant sa propre maison, celle-ci est mise entièrement à la disposition des invités. Ajoutons qu'en raison de la rigueur du climat, les maisons sont très confortablement installées à l'intérieur. Des tapis recouvrent le parquet de toutes les chambres, et un vaste calorifère central, situé au rez-de-chaussée, près de la porte d'entrée, distribue dans toutes les pièces une température à peu près uniforme.

La cuisine canadienne ne connaît point les raffinements de la cuisine parisienne ; elle se compose essentiellement de viandes et de poissons que l'on mange ordinairement bouillis ou rôtis, sans accompagnement des sauces qui font la gloire de la cuisine française. La boisson ordinaire est le thé et la bière, les femmes donnant la préférence au thé. Les vins sont trop chers. Le lait est abondant, et le voisinage du Saint-Laurent ne nuit pas à son excellente qualité.

Le Canadien est sobre, à la condition d'appeler sobriété un juste équilibre entre la quantité des liquides ingérés et la résistance à l'effet alcoolique de ces liquides. Ajoutons toutefois qu'il serait difficile à un Français fraîchement débarqué de se mettre au diapason du sobre Canadien.

Après avoir parlé de ces détails, qui servent à faire connaître le caractère et les mœurs des Canadiens-français, nous allons examiner quel est leur avenir.

Cet avenir est trop intimement lié à celui du Canada pour ne pas rechercher ce qu'il sera.

Le Canada deviendra-t-il un pays indépendant? Conservera-t-il la Constitution qui le régit actuellement? ou bien sera-t-il annexé aux États-Unis?

Sans doute le Canada aspire à devenir un État indépendant. Mais est-il mûr pour l'indépendance? a-t-il intérêt même à en jouir avant longtemps encore? Nous ne le croyons pas. Plus que leurs compatriotes d'origine anglo-saxonne, les Canadiens-français peuvent attendre, puisque l'Angleterre leur permet de se développer à leur aise et d'acquérir par les voies parlementaires toute l'influence possible. Nous avons fait connaître l'opinion des hommes d'État anglais sur ce sujet. Donc, plus leurs rangs grossiront, plus leur union sera forte, et plus leur avenir sera brillant; plus grande aussi sera l'influence qu'ils exerceront dans la Confédération canadienne et dans les différentes provinces qui la composent. L'Angleterre, de son côté, a tout intérêt à ne pas changer sa politique à l'égard des Canadiens-français, puisqu'elle les considère avec raison comme le ciment de la Confédération.

S'il arrivait toutefois que telle province de la Confédération se développât au point d'imposer sa volonté et de méconnaître les droits des Canadiens-français, une annexion aux États-Unis serait-elle la conséquence des dissensions et des luttes qui ensanglanteraient alors le Canada? Les Canadiens d'origine anglo-saxonne n'y verraient sans doute pas les mêmes inconvénients que les Canadiens-français; mais nous avons toute raison de croire que ceux-ci ne seraient annexés que par la force des armes, à moins que les États-Unis ne leur garantissent les mêmes droits que l'Angleterre leur garantit aujourd'hui. C'est là une assurance que les Canadiens-français savent très bien qu'ils n'obtiendront jamais. Les Américains leur promettront sans doute beaucoup; mais les Canadiens-français sont prudents et ils savent par expérience quel compte il faut tenir des promesses de

leurs voisins. Voilà pourquoi nous disons que les Canadiens-français ne seront annexés que par la force des armes.

Quels que soient les vains arrangements de la diplomatie ou du sort des batailles, la nationalité canadienne-française subsistera toujours. Avec une race aussi fidèle à son passé, douée d'une si grande vitalité et d'une si grande force d'expansion, on peut regarder en avant avec confiance. Elle a jeté sur le continent américain des racines profondes, et rien ne pourra détruire sa foi en l'avenir. Nous le pensons plein de promesses.

Jusqu'à ce jour, les républicains des États-Unis, qui avaient pour protagonistes Grant et Blaine, se sont montrés notoirement hostiles à la France. Les faits sont trop connus pour que nous ayons à les rééditer ici. Heureusement, l'arrivée au pouvoir de M. Cleveland, à la tête des démocrates, promet de changer ces dispositions à notre égard et, par contrecoup, à l'égard des Canadiens-français. Les Canadiens-français des États-Unis l'ont bien compris, et c'est en partie à leur appoint électoral que M. Cleveland a dû son élévation à la présidence. Quant aux Canadiens-français de Québec et de Montréal, tout en rendant justice aux sentiments du nouveau président, ils n'en continuent pas moins à repousser hautement toute idée d'annexion aux États-Unis.

La question va d'ailleurs se présenter avant peu dans les discussions parlementaires du Canada. Les Canadiens n'auraient peut-être aucune objection à rester ce qu'ils sont aujourd'hui ; mais leur rêve politique, c'est d'arriver à débattre eux-mêmes leurs traités de commerce avec les puissances intéressées, sans l'intermédiaire de l'Angleterre ; c'est de pouvoir, s'il leur plaît, faire des concessions particulières à une nation, quand même l'Angleterre traiterait cette nation sur un pied défavorable. Si l'Angleterre souscrit aux vœux des Canadiens, rien de mieux. Mais si le Royaume-Uni prétend maintenir le *statu quo,* il est fort à craindre que le Canada, mettant ses intérêts commerciaux au-dessus de ses préférences politiques, ne menace l'Angleterre d'une rupture. Notre conviction, qui est d'ailleurs celle de plusieurs hommes d'État anglais, c'est que l'Angleterre se rangera aux vœux des populations canadiennes et évitera ainsi un

conflit qui serait préjudiciable à ses vrais intérêts. Le Canada, étant une colonie anglaise, ne peut obtenir ce privilège de l'indépendance commerciale. Demander celle-ci revient donc à demander l'indépendance absolue. Nous avons montré quels intérêts contraires entreraient en lutte. Selon nous, les Canadiens-français ont plus d'avantage à ne pas obtenir cette indépendance dès aujourd'hui.

Mais admettons que le Canada devienne tôt ou tard un pays indépendant et forme une espèce de république fédérative. Quelle sera alors la condition des Canadiens-français? En jetant un simple coup d'œil sur la Constitution même du Canada, sur l'acte fédéral qui en est la base, on constate qu'il consacre d'une façon solennelle les droits des Canadiens-français. Ceux-ci, en ayant payé la conquête de leur sang, n'y renonceront jamais, car il n'y a pas d'utilitaires et de résignés parmi eux. Quiconque donc y porterait atteinte, porterait atteinte du même coup à l'édifice fédéral, et ferait fondre sur le Canada les calamités les plus désastreuses.

L'éventualité ne nous paraît pas à craindre; depuis seize ans, la Constitution n'a cessé de fonctionner de la façon la plus régulière. Chacun l'a respectée, et l'entente qui règne entre Canadiens-français et Canadiens-anglais est une garantie que ce respect de l'acte fédéral durera longtemps encore. Canadiens-français et Canadiens-anglais ne connaissent plus, en effet, d'autres luttes que celles de la concurrence; c'est par une noble et utile émulation que les uns et les autres contribuent, avec le génie et les qualités qui leur sont propres, à faire du Canada un pays plein d'avenir.

IV

Peu de pays offrent une abondance de ressources aussi considérable et aussi variée que le Canada.

Bien que la géologie du pays soit encore incomplètement déterminée, on peut dire que les richesses naturelles dépassent et au delà ce que l'on pourrait attendre. Parmi les minéraux, nous citerons : l'or, l'argent, le cuivre, le manganèse, la houille,

qui, en 1881, a produit 1,307,824 tonnes; le phosphate de chaux (18,000 tonnes); le pétrole non raffiné (774,500 hectolitres).

Les produits forestiers sont aussi très variés, et la valeur de leur exploitation atteint chaque année un chiffre qu'on peut évaluer à plus de 100 millions de francs.

Les essences les plus communes sont : le pin, le chêne, le merisier, l'épinette rouge, l'érable, l'orme, le noyer. On les débite en mâts, en planches, en madriers et en bois de chauffage. De nombreuses scieries sont mises en mouvement par le courant naturel des eaux. Quoique les spéculateurs, les incendies et les colons soient de terribles ennemis de la forêt, de vastes contrées sont encore superbement boisées.

La chasse est également une industrie assez importante depuis un très grand nombre d'années. Les animaux abattus pour leurs fourrures sont : le castor, la loutre, la martre, le vison, le buffle, le renard noir, le renard bleu, le chevreuil, le loup marin, le rat musqué. Le pays se peuplant chaque jour davantage, il est évident que le produit de la chasse diminue; mais il y aura toujours d'immenses territoires, où la colonisation est impossible, et qui fourniront encore de grandes ressources aux chasseurs.

Le courant arctique passe le long des côtes canadiennes et en fait, pendant l'été, le rendez-vous d'une quantité prodigieuse de poissons. En 1882, le produit des pêcheries s'est élevé à 85 millions de francs. Les espèces les plus abondantes sont : la morue, le hareng, le maquereau, le saumon, l'alose, le homard, la truite, les huîtres. Les pêcheries du Canada ont obtenu un succès éclatant à l'Exposition internationale des pêcheries qui eut lieu à Londres en 1883.

L'industrie manufacturière n'a pas encore pris le développement qu'elle est susceptible de prendre dans un pays aussi favorisé que l'est le Canada sous tous les rapports. En 1881, l'industrie a occupé 254,955 employés, et les produits manufacturés se sont élevés à la valeur de 1 milliard et demi de francs.

L'activité commerciale des États-Unis est proverbiale. Toutefois, si, tenant compte de la population des deux pays, nous la comparons à celle du Canada, nous trouvons que cette dernière l'emporte. En effet, le commerce des États-Unis n'est pas tout

à fait huit fois supérieur à celui du Canada, tandis qu'ils ont une population dix fois plus forte.

Les produits agricoles consistent en orge, avoine, blé, maïs, fruits, seigle, farine, pois, pommes de terre et foin.

Les produits animaux sont : les chevaux, les bêtes à cornes, le porc, le fromage et le beurre.

Les voies de communication sont nombreuses, et le Canada s'impose chaque année de nouveaux sacrifices. Un système de canaux complète les nombreuses voies fluviales. Quant aux voies ferrées, leur parcours s'élève aujourd'hui à près de 13,000 kilomètres. La principale voie est le Transcontinental-Canadien, qui va relier les deux océans, de Montréal à la Colombie anglaise, et qui, à elle seule, n'aura pas moins de 6,000 kilomètres en 1886.

On aura, du reste, une idée de l'importance attachée au développement des lignes ferrées du Canada, par ce fait que le Parlement fédéral a voté, l'année dernière, près de 200 millions de francs comme subside aux différentes Compagnies ; jusqu'à ce jour il n'a pas dépensé moins de 500 millions de francs pour le Transcontinental-Canadien.

Le système postal et télégraphique fonctionne avec une grande régularité et contribue à l'accélération du développement commercial.

V

De toutes les considérations historiques, politiques et économiques que nous venons d'esquisser, il résulte que le Canada est, de tous les pays du monde, celui qui se prêterait le mieux à une colonisation française. Nous n'avons pas à redouter la méfiance de l'Angleterre, qui est toute prête à accueillir nos émigrants. Quant aux Canadiens-français, ils constituent une grande famille ayant d'étroites affinités avec nos populations des côtes océaniennes.

Dans quels éléments doivent être pris les membres d'une immigration au Canada? Nous ne conseillerons pas aux gens de professions libérales, pas plus qu'aux ouvriers, de faire la tra-

versée de France au Canada. Mais d'immenses territoires, d'une fécondité prodigieuse, attendent les populations agricoles, dont le labeur pourra les féconder. C'est donc dans la classe des paysans agriculteurs, bûcherons, éleveurs de bétail, qu'il faudrait recruter de préférence les émigrants. Ceux-là sont sûrs, avec du travail, du courage et une persévérance qui ne se laisserait pas lasser par quelques insuccès de début, d'arriver promptement à se créer une aisance suffisante et, si les circonstances les favorisent, à une fortune rapide.

Au point de vue commercial, nous avons voulu signaler le trafic qui peut résulter pour la France de la mise en circulation des immenses ressources qu'offre le Canada. Il y a là une accumulation de matières à exploiter en échange d'autres produits de notre industrie et de notre sol.

Le trafic du Canada s'élevait, effectivement, en 1882, à 120 millions de francs environ, et la part que la France y prenait était de 1,500,000 francs. Notre commerce est donc 82 fois plus petit que celui de toutes les autres nations, avec un pays où la nationalité française forme le tiers de la population totale. Et quels sont les Français qui habitent ce pays? Nous le répéterons une fois encore : ils parlent la même langue que nous; ils ont autant de sang français dans leurs veines que des Français de la Bretagne ou de la Normandie ; ils ont les mêmes goûts et ne demandent qu'à acheter nos produits. Nous avons donc un débouché tout trouvé, et il ne nous en coûtera ni un sou ni un soldat pour nous l'assurer. Nous sera-t-il plus difficile de le garder qu'au Tonkin ou ailleurs? Certes non. Nous avons autant à lutter dans nos colonies que dans les autres pays contre la concurrence étrangère.

En résumé, les Français qui émigreront au Canada ne seront nullement perdus pour nous. Au lieu de disparaître dans des nationalités étrangères, comme ceux qui émigrent aux États-Unis ou dans l'Amérique du Sud, ils iront grossir les rangs d'un peuple qui lutte, de l'autre côté de l'Océan, pour créer et perpétuer une seconde patrie française.

Frédéric GERBIÉ.